



# Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5438<sup>e</sup>** séance

Lundi 15 mai 2006, à 12 h 20

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ikouebe .....	(Congo)
<i>Membres :</i>	Argentine .....	M. D'Alotto
	Chine .....	M. Li Junhua
	Danemark .....	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> Wolcott Sanders
	Fédération de Russie .....	M. Churkin
	France .....	M. de Rivière
	Ghana .....	Nana Effah-Apenteng
	Grèce .....	M <sup>me</sup> Papadopoulou
	Japon .....	M. Kitaoka
	Pérou .....	M. de Rivero
	Qatar .....	M. Al-Qahtani
	République-Unie de Tanzanie .....	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Johnston
	Slovaquie .....	M. Galbavý

## Ordre du jour

La situation concernant Haïti

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 12 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant Haïti**

**Le Président** : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Haïti une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Mèrorès (Haïti) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité félicite René García Préal de son investiture à la présidence d'Haïti. Il félicite également tous les députés qui viennent d'être élus et leur demande de mesurer l'importance du mandat dont les Haïtiens les ont investi d'œuvrer utilement à bâtir un avenir meilleur pour leur pays. À cet égard, le Conseil invite instamment le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif à nouer de fructueuses relations de collaboration. Il insiste sur le fait que l'organisation en temps utile d'élections municipales et locales, et des élections législatives complémentaires est un aspect fondamental de la bonne gouvernance démocratique.

Le Conseil souligne qu'il reste de nombreux défis auxquels Haïti doit faire face, dont la nécessité d'instaurer un climat de sécurité stable, de consolider les institutions démocratiques, de

favoriser la réconciliation nationale, l'ouverture à tous et le dialogue politique, de promouvoir et de défendre les droits de l'homme et l'état de droit, et de renforcer les capacités des pouvoirs publics; il se félicite des engagements de M. Préal à cet égard. Il souligne également la nécessité de réformer et de renforcer la police et les institutions judiciaires et pénitentiaires haïtiennes; il attend avec intérêt les résultats des discussions entre la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et les nouvelles autorités sur la façon d'aborder ces problèmes et d'autres questions de sécurité. Reconnaissant que le développement reste une condition essentielle de la stabilité du pays, le Conseil lance un appel aux donateurs et aux parties prenantes intéressées pour qu'ils continuent d'analyser et de coordonner les priorités de leur aide en étroite collaboration avec le nouveau Gouvernement et en tenant compte des mécanismes déjà en place, comme le Cadre de coopération intérimaire. Le Conseil réaffirme qu'il faut mettre rapidement en œuvre des projets à forte visibilité et à forte intensité de main-d'œuvre favorables à la création d'emplois et aux services sociaux de base. À cet égard, il attend avec intérêt la prochaine réunion qui doit se tenir à Brasilia le 23 mai.

Le Conseil se félicite que la Communauté des Caraïbes (CARICOM) soit disposée à réintégrer sans réserve Haïti dans ses activités. Il remercie également l'Organisation des États américains d'avoir prêté son concours au processus électoral. À cet égard, il appuie l'engagement qu'ont pris les autorités haïtiennes de renforcer leur coopération avec leurs partenaires régionaux pour régler les problèmes liés à la stabilité régionale.

Le Conseil souscrit sans réserve au concours que la MINUSTAH et la communauté internationale continuent d'apporter à Haïti dans cette phase de transition et prie la MINUSTAH de collaborer étroitement avec les nouvelles autorités dans l'accomplissement de son mandat. Il attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général qu'il a demandé dans sa résolution 1658 (2006) sur l'opportunité d'un réaménagement du

mandat de la MINUSTAH; il retrace sa volonté de coopérer avec les autorités nouvellement élues pour répondre aux défis auxquels Haïti fait face à long terme. Le Conseil tient également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général de son dévouement sans faille et de ses efforts inlassables en faveur du succès de la présence de l'ONU en Haïti. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2006/22.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 25.*